



P. 10  
FO défend  
le ferroviaire



P. 15  
Métaux de Reims :  
une structure revitalisée



P. 19  
Eurocopter : syndicalisme  
sans frontières

Fédération FO de la métallurgie

# LE JOURNAL

[www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

Conférence nationale de branche  
mécanique, métallique, optique et secteurs associés



**PRÉPARER L'AVENIR**

**PAR LE DIALOGUE SOCIAL**

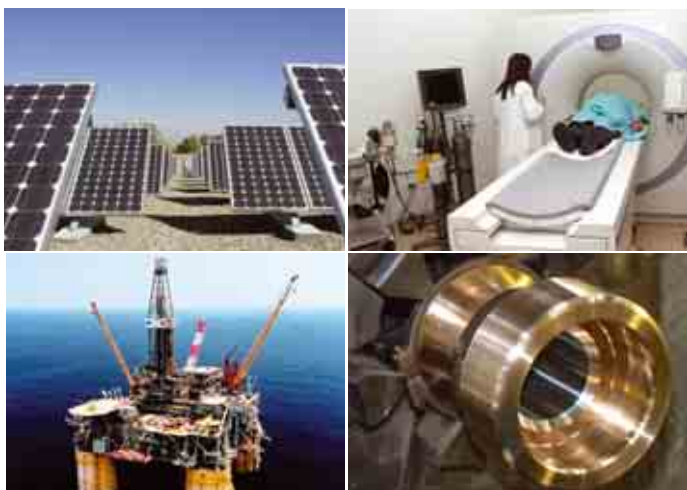


*L'efficacité réformiste*



498 • juin 2011

N°CPPAP 0210s07170



**Editorial** 3

**L'événement**

Conférence nationale de branche mécanique, métallique, optique et secteurs associés : préparer l'avenir par le dialogue social 4-9

**Actualité sociale**

FO défend le ferroviaire 10  
Liebherr : FO veut renforcer sa représentativité 14

**Actualité syndicale**

Métaux de Reims : une structure revitalisée 15  
Labinal : priorité à l'emploi 15

Ille-et-Vilaine et Morbihan : une USM s'éveille 16  
USM de l'Allier : renforcer FO 17  
Nouvel accord sur l'égalité professionnelle 17  
Le Cher crée son USM 18  
USM de l'Indre : face aux difficultés, FO tient bon 18

**InFOs**

Eurocopter : syndicalisme sans frontières 19  
Les résultats de FO lors des élections professionnelles 20  
La gestion des âges, une question européenne 22  
Renforcer la coordination internationale 22

**Vos droits**

Le calcul des indemnités journalières (maladie et maternité) 23

Chiffres à connaître

- > **SMIC horaire brut** : sur les 12 derniers mois (+ 2 % hors tabac).
- > **SMIC brut mensuel** : 1365 euros
- > **Plafond de la sécurité sociale** : 2 946 euros par mois (pour l'année 2011 : 35 352 euros)
- > **Coût de la vie** : +0,4 % en avril (+0,3 % hors tabac); +2 % en glissement
- > **Chômeurs** : 2 669 100 (catégorie A, au 26 mai 2011)
- > **Indice de référence des loyers** : 119,69 (1<sup>er</sup> trimestre 2011).
- > **Taux d'intérêt (23 mai)** : 1,16 % au jour le jour.

Et toujours l'information en ligne sur...

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com)



## Embellie industrielle et décisions hâtives



**Frédéric Homez**  
Secrétaire général.

La situation industrielle s'améliore dans la plupart des entreprises, avec des carnets de commandes qui se remplissent et des investissements qui augmentent en moyenne de 15 %, ce qui devrait être de bon augure pour l'emploi. A ce titre, nous constatons de la part des entreprises une augmentation très forte du nombre d'intérimaires. Selon certains experts économiques, les employeurs ont le moral, mais apparemment pas assez pour embaucher en CDI (contrat de travail à durée indéterminée). Nos délégués agissent dans les entreprises afin d'obtenir des embauches, y compris celles de salariés intérimaires, qui leur assurent une meilleure stabilité dans la vie familiale comme dans le monde du travail.

Si la situation s'améliore, tout n'est pas forcément rose et certaines décisions ou stratégies industrielles amènent parfois à des difficultés. Nous prendrons ici plusieurs exemples.

Le premier découle du drame qui a touché le Japon, avec ses répercussions sur notre territoire du fait que des entreprises font faire du mono produit chez un fournisseur unique et, de plus, à l'étranger. Nous avons réagi afin de faire en sorte que les salariés concernés par cette situation ne soient pas pénalisés et nous avons revendiqué auprès de l'UIMM une reconduction du chômage partiel, en particulier le dispositif d'allocation partielle de longue durée (APLD). Nous avons été entendus et avons obtenu de l'UIMM et de l'UNEDIC la reconduction au-delà de la date limite du 30 juin 2011 de ce dispositif APLD pour les entreprises touchées par les difficultés d'approvisionnement en provenance du Japon. Satisfaction ? Oui, mais nous demandons aux entreprises de revoir leur stratégie pour produire sur notre territoire, ce qui évitera les ruptures d'approvisionnement et sera plus favorable à la compétitivité et à l'emploi en France.

Le deuxième exemple fait suite à la décision du gouvernement qui, dans le cadre de la sécurité routière, a décidé d'enlever les panneaux prévenant des radars fixes et d'interdire les avertisseurs de radars. Nous n'entrerons pas ici dans le débat sur la sécurité, mais plutôt sur la conséquence possible d'une telle décision sur l'emploi, car l'établissement où sont fabriqués et commercialisés les terminaux Coyote est situé à Bayonne, en France ; il s'agit de Sagemcom. Une telle décision, si elle devait être mise en œuvre, pourrait avoir des conséquences pour près de 60 salariés. Pour FO, un emploi est un emploi. Nous avons donc réagi afin de faire en sorte que des solutions soient trouvées pour les salariés concernés et de ne pas subir, une nouvelle fois, une loi qui nuise à l'industrie. Le troisième concerne les groupes Safran et Thales, où certaines décisions risquent de poursuivre le démantèlement de Sagem. En effet, les projets comportent un risque de séparer les activités optiques et inertielles, alors que ces deux activités sont essentielles et complémentaires. Un quatrième exemple concerne également Safran, avec la décision concernant la mise en œuvre du projet Heracles et de ses choix industriels qui risquent de peser sur les salariés de Roxel. Des mécanos industriels absurdes qui pourraient, si ces projets aboutissent, avoir des conséquences sociales.

Durant ces derniers mois, alors même que politiques et chefs d'entreprise ont enfin compris la réelle nécessité de travailler ensemble pour l'industrie, ils auraient dû s'interroger avant de prendre des décisions un peu hâtives à l'instar de celles-ci.

Dans tous les cas, par l'intermédiaire de FO Métaux et des délégués FO des entreprises concernées, nous continuerons à agir pour défendre l'industrie et les emplois afin que l'embellie industrielle constatée ne soit pas une simple péripétie.

Organe officiel de la  
Fédération confédérée  
FO de la Métallurgie

Directeur de la publication :  
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux  
N° de CPPAP: 0210s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV  
9, rue Baudoin,  
75 013 Paris

Abonnements :  
01 53 94 54 00

**Conférence nationale de branche mécanique,****Préparer l'avenir**

*Près de 90 délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux conférence nationale de branche mécanique, métallique, optique et sur la situation d'un secteur aussi riche qu'étendu*

**P**arler de la mécanique, c'est embrasser un large spectre. Qui sinon elle peut relier un TGV, un cœur artificiel, une nacelle élévatrice et une paire de lunettes ? La branche mécanique, métallique, optique et secteurs associés recouvre en effet une gamme d'activités particulièrement étendue : fabrication d'équipement mécanique avec la chaudronnerie, les machines d'usage général, les machines agricoles, les

machines outils, la fabrication de moteurs et de turbines, de pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques, d'articles de robinetterie, de roulements et d'organes de transmission, mais aussi les secteurs de précision comme l'optique. Et il faudra y ajouter demain les nanotechnologies et les biotechnologies. Face à la complexité et à la diversité de ce secteur, mais aussi compte tenu de son développement et de l'actualité tou-

jours plus forte des problématiques qui l'animent, les coordinations organisées par la Fédération de la métallurgie ne suffisaient plus. Cet état de fait, conjugué à la volonté de notre organisation de voir chaque syndicat participer à une conférence de branche entre deux congrès fédéraux, a naturellement conduit à l'organisation ce grand rendez-vous de la mécanique auquel ont participé près de 90 délégués.

## **Frédéric Homez : "Nous ne devons pas hésiter à aller plus loin dans l'action"**



**L**e secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie a débuté son intervention par un constat encourageant : " S'il existe encore des situations difficiles, le contexte économique et industrielle s'améliore et les fermetures de sites se font moins nombreuses " s'est réjoui Frédéric. Rappelant l'engagement de notre organisation pour la défense de l'industrie, il est reve-

nu sur le Livre blanc publié par la Fédération FO de la métallurgie en 2007 et a expliqué que la crise avait montré la pertinence des propositions de FO, qui ont notamment abouti à la mise en place du FSI, en attendant la création d'une véritable banque industrielle. Détaillant les nombreuses actions entreprises par notre organisation, comme sa forte participation aux travaux de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) et de ses filières, il a évoqué les thèmes sur lesquels la Fédération entend concentrer ses interventions. Le dossier de la compétitivité occupera ici une place centrale et fera l'objet d'un important développement dans le Livre blanc que notre organisation publiera à l'occasion des présidentielles de 2012. "D'accord pour le débat, à condition qu'il se fasse sur de vrais chiffres", a prévenu Frédéric.

L'amélioration de la situation économique et industrielle ne marque cependant pas la fin des

revendications pour FO. " L'année 2011 reste difficile sur la question des salaires, a insisté Frédéric. Nous restons évidemment attachés à la pratique contractuelle dans ce domaine, mais lorsque la défense des salariés l'exige, nous ne devons pas hésiter à aller plus loin dans l'action. " La pratique contractuelle a d'ailleurs permis de nombreuses avancées, comme l'a rappelé le secrétaire général, notamment sur la pénibilité, les retraites complémentaires ou l'alternance.

Frédéric a conclu son intervention en évoquant les enjeux qui vont requérir tous les efforts des métallos dans les mois à venir, à commencer par celui de la représentativité avec les élections professionnelles dans les TPE. Il a annoncé à ce sujet une série de déplacements en région à la rentrée pour informer le plus largement possible sur ce dossier essentiel pour l'avenir de notre organisation.

***métallique, optique et secteurs associés***

## ***par le dialogue social***

*se sont retrouvés les 3 et 4 mai à Bron (69) pour la première secteurs associés. Les échanges ont permis de faire le point et de dresser ses perspectives d'évolution.*

### ***Florent Clariana : "Jamais la défense de l'industrie n'aura été aussi primordiale"***



**L**e secrétaire fédéral Florent Clariana a rappelé lors de son intervention que " tout au long de ces dernières années, les actions de la Fédération ont été nombreuses et jamais la défense de l'industrie n'aura été aussi primordiale. La branche de la mécanique qui, malgré son manque de visibilité comporte près de 720 000

salariés et s'étend bien au-delà de la métallurgie, en a elle aussi bénéficié. " Le rôle de notre organisation, a-t-il expliqué, n'est pas seulement de dénoncer les manques de la branche, mais aussi et surtout, en syndicat responsable, de proposer des solutions. Et d'évoquer les multiples enjeux du secteur : développer la R&D, protéger les brevets, éviter la dérive de la sous-traitance, sans oublier les déroulements de carrière par le biais de la formation, l'éco-conception, la défense des énergies renouvelables, les éco-équipements et la politique environnementale. " Il faut également une réelle politique de formation afin de rendre plus attractif le secteur de la mécanique, a insisté Florent. Il est peu prisé par les jeunes et c'est préoccupant car il faut assurer la transmission des compétences et des savoir-faire, indispensable à la pérennité de notre industrie. "

Il a ensuite exposé les défis qui attendent la mécanique : se renforcer dans l'aéronautique pour faire au plan de charge des programmes Airbus, s'organiser en filière dans le nucléaire pour les pompes, la chaudronnerie et la robinetterie en prévision de la construction des centrales EPR, sans oublier le ferroviaire et les possibilités offertes par les infrastructures de transport périurbain et le TGV, ou l'automobile qui reste un des principaux clients de l'industrie mécanique...

" Nous devons aborder ces problématiques en promouvant le dialogue social et la pratique contractuelle qui seules sont les garantes d'avancées sociales et d'améliorations des conditions de travail des salariés, a martelé Florent. Certes, notre secteur a été durement touché par la crise. Les métallos ont payé un lourd tribut aux restructurations. Mais il faut se battre et la mécanique possède tous les atouts pour le faire. "

### ***Les interventions des délégués : "Rester déterminés"***



**Jean-Jacques Gueguen, TIM**  
" Spécialiste des cabines de grues, de tracteurs et d'engins de travaux, TIM est la 7<sup>e</sup> entreprise de la Côte d'Opale. Nos 720 salariés

travaillent sous la bannière d'un groupe allemand possédant huit sites euro-

péens. Durant la crise, FO a su défendre les salariés en obtenant 95 % du seuil de chômage partiel. Depuis, l'activité est repartie et des embauches ont eu lieu. Reste que le travail de syndicalisation n'est pas facile, même si nous avons réussi à rester majoritaires lors des dernières élections professionnelles en rassemblant 47 % des voix. Notre organisation a démontré sa capacité à négocier efficacement, mais aussi à engager le rapport de force sans pour autant mettre l'emploi en péril.

Voilà pourquoi les salariés font confiance à FO. "



**Jean-Pierre Beck, DSC Schaffler**  
" Roulements à billes, éléments de moteur, transmissions... Les 2 300 salariés de Schaffler produisent près

## L'événement

de 40 000 références, essentiellement pour l'industrie automobile. La crise s'est traduite chez nous par du chômage partiel mais nous avons pu éviter un PSE. Entretenir le lien avec nos adhérents et en syndicaliser de nouveau est compliqué, du fait de la grande variété des cadences de travail, mais essentiel. Les salariés savent que nous nous battons pour eux au quotidien, notamment pour le respect de la convention collective. C'est grâce à FO qu'a été signé, après un débrayage, un accord salarial accordant à chaque salarié une augmentation de 60 euros. La consommation et l'emploi dépendent avant tout des salaires, et chacun ici sait que FO est déterminé à les défendre. "



**Jean-Jacques Leleu, Thirard**

" Fabricant de verrous et cadenas, Thirard emploie 320 salariés. Notre organisation y est majoritaire avec 61 % des voix. C'est le

résultat d'un solide travail de terrain. Nous avons été vainqueurs car les salariés sont décidés à ne plus se faire bernier et voient l'efficacité de notre action. Ainsi, lors des dernières négociations, nous avons obtenu après une grève de seulement quatre heures la participation aux bénéfices que nous demandions ainsi qu'une augmentation générale de 3 % et une prime exceptionnelle de 500 euros. Sans oublier nos multiples conquêtes, de la prévoyance à la mutuelle en passant par les tickets-restaurant. FO est le syndicat de la fiche de paie et les salariés, en nous accordant leur confiance, ont bien compris qui était capable de les défendre. "



**Jacques Clave, Rexam**

" La crise a été dure pour notre entreprise de métallurgie alimentaire puisqu'elle a conduit à la fermeture du site de

Dunkerque et à la perte de ses 140 emplois.

Nous avons également connu des mesures de chômage partiel consistant à six jours répartis sur trois mois, ainsi qu'une semaine de congés payés anticipée grâce à un accord initié par FO. Les investissements réalisés en 2008 nous ont en partie protégés, et un bon accord GPEC a permis une trentaine d'embauches. Les NAO 2011 ont également été satisfaisantes, aboutissant à 2,8 % d'augmentation. Notre organisation pèse 56 % chez Rexam et est respectée pour ses efforts. Les stages de formation syndicale nous ont aidés, mais nous n'avons pas attendu la loi sur la représentativité pour comprendre qu'il fallait nous développer. "



**Régis Criton, DSC Savoye SA**

" Depuis mars, nous faisons face à un plan de sauvegarde de l'emploi contre lequel FO s'est immédiatement dressé. Barrages sur le

site de Genlis, saisie d'un expert, recours à la DIRECCTE... Nous avons tout fait pour protéger les emplois et nous y avons réussi : la direction doit aujourd'hui revoir entièrement son PSE. L'inquiétude demeure néanmoins et les salariés sont stressés, épuisés par ce combat. L'accord GPEC négocié par notre organisation aurait pourtant dû permettre d'éviter cette situation, d'autant que la direction du groupe Legris a des finances solides. La position de FO est claire : nous nous battons jusqu'au bout pour préserver les emplois et les sites, et les salariés le savent puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à se ranger à nos côtés. "



**Jean-Claude Delattre, DSC Amcor**

" Depuis la vente de notre société par Pechiney, Amcor et ses salariés ont été ballotés d'une société à l'autre.

L'activité emballage a fini par être vendu au groupe Rio Tinto, ce qui a abouti à

## Le mot de l'UD



**Pascal Lagrue**, secrétaire général de l'UD du Rhône, s'est dit ravi d'accueillir la conférence en terres lyonnaises. " C'est la première région de France en termes d'emploi sur ce secteur d'activité et la Fédération FO de la métallurgie y tient une place de première importance ", a-t-il expliqué. Rappelant que les salaires demeurent une question centrale dans la lutte syndicale, il a salué l'action des métallos qui font beaucoup pour que les rémunérations respectent et reconnaissent la dignité des salariés. Il a également apporté son soutien au combat contre les délocalisations et appelé à tout faire pour préserver le dynamisme du bassin d'emploi rhodanien.

de nombreuses fermetures de sites et a généré une importante casse sociale. Derrière ces décisions, on retrouve toujours une approche qui place la rentabilité financière devant la logique industrielle et qui s'applique à chaque fois au détriment des salariés et de leurs établissements. Malgré tout, FO a toujours, tant dans ses actions que ses positions, voulu rester une organisation responsable et indépendante au service des emplois et de l'industrie. Dans le contexte de guerre syndicale créé par la loi sur la représentativité, nous nous battons pour continuer à faire vivre et grandir FO. "



**Marc Biernat, DSC Sovis**

" Sovis produit de la fibre optique, des éclairages de scène ou d'aéroport ainsi que des fenêtres pour les centrales de retraitement des

déchets nucléaires. Alors que nos effectifs diminuent avec les années, nous

inquiétudes de la préservation et de la transmission des savoirs, que personne n'organise mais dont dépend pourtant la pérennité de l'industrie. Nous manquons également de projets d'avenir, même si notre activité se porte bien. Défendre les salariés devient compliqué : par le jeu des restructurations et des PSE, la taille des entreprises baisse et la place des syndicats y devient précaire. De plus, la loi sur la représentativité favorise la prolifération syndicale et dilue la voix des salariés. Appliquons les mêmes règles aux organisations patronales ! "



**Robert Gamez,  
Caterpillar**

" Dans notre entreprise de fabrication d'engins de chantier, notre organisation est leader depuis 15 ans avec 36 % des

voix, au coude-à-coude avec le CGT. Le travail de fond de notre équipe sur le terrain aux côtés des salariés est reconnu. FO a toujours su maintenir l'équilibre entre l'action et la négociation, défendant au mieux les intérêts des salariés.

## Le mot de l'USM



Citant la devise de la révolte des Canuts " vivre en travaillant ou mourir en combattant ", la secrétaire adjointe de l'USM 69 **Véronique Fond** a rappelé que FO leur rendait hommage au quotidien par son action. Se félicitant que notre organisation soit la première dans la branche mécanique, elle a néanmoins constaté que le travail de syndicalisation restait difficile dans un secteur essentiellement constitué de PME. Elle a appelé les militants à poursuivre sans relâche leurs efforts, dans ce domaine comme dans celui des négociations.

En 2009, nous avons combattu le PSE que la direction voulait nous imposer et nous sommes parvenus à un accord qui a permis de sauver 138 emplois. Aujourd'hui, les investissements reprennent, de même que les embauches. En CDD certes, mais à nous de les transformer en CDI et de parvenir à faire évoluer et grandir FO au quotidien chez Caterpillar. "



**Christophe Bodin,  
SKF**

" Nous sommes près de 4 000 en France à travailler pour le fabricant de roulements à billes suédois SKF.

Notre principal concurrent est le groupe lui-même, qui réalise 95 % de ses investissements dans ses unités en Asie ou en Amérique du Sud, se contentant de maintenir à minima l'outil industriel dans notre pays. Autre problème : notre production se retrouve également en concurrence avec celles de ces pays sur les marchés. Face au déclin de la population ouvrière, nous avons créé FO-cadres pour partir à la conquête du troisième collègue. Et c'est une tactique payante puisque nous avons réalisé 39 % aux dernières élections. Néanmoins, nous avons besoin d'aide pour mieux toucher cette catégorie de salariés et nous développer. "



**Christian Blanc,  
Amonter**

" Près de 160 emplois sont en danger chez nous du fait d'un PSE imposé au motif qu'il fallait restaurer la compétitivité de l'entreprise.

Constatant que les bénéfices étaient pourtant en hausse, FO s'est battu et a réussi à faire retoquer ce plan. Mais beaucoup reste à faire et les salariés savent que notre organisation ne les laissera pas tomber. Au fil des ans, nous constatons un recours de plus en plus abusif aux PSE. Ils deviennent de fait un outil dont l'usage est détourné par les actionnaires pour faciliter des licenciements boursiers.

Le contrôle de l'Etat dans ce domaine est largement insuffisant et il devient vital de donner ici davantage de pouvoir, notamment de contrôle, aux directions départementales du travail. "



**Anthony Georges,  
Benteler  
Automotive**

" Nous faisons partie du groupe allemand NTR, équipementier automobile qui possède trois sites en France.

La crise a sinistré l'Yonne et entraîné de nombreuses fermetures de sites. FO est parvenu à mettre en place un accord de modulation qui a sauvé de nombreux emplois et redynamisé l'activité industrielle. Depuis 2008, nous avons signé des accords dans différents domaines et les résultats ne se sont pas fait attendre : nous avons triplé notre nombre d'adhérents et remporté les élections avec 53 % des voix. Notre force a été déterminante pendant la crise pour éviter trop de licenciements et préserver les intérêts des salariés. Emmenée par une équipe jeune, notre organisation a obtenu cette année un bon accord sur les salaires et négocie àprement la participation. "



**Jacky Chauvière,  
DSC Mécachrome**

" Mécachrome est un sous-traitant de mécanique générale spécialisé dans l'usinage. Entreprise familiale jusqu'en

2009, nous avons ensuite subi un PSE qui a entraîné une importante diminution des effectifs. Mais tout le monde s'est rangé à nos côtés et nous avons remporté les élections à Amboise et Aubigny, deux sections récemment créées, avec 51 % et 41 %. Nous attendons impatiemment les élections à Sablé et comptons bien devenir leader dans l'entreprise. Cette fois, la direction devra nous écouter, particulièrement lors des négociations salariales. En effet, malgré la reprise de l'activité, le recours aux

## L'événement

heures supplémentaires et à l'intérim, tout annonce que nous allons devoir nous battre durement pour obtenir l'augmentation à laquelle les efforts des salariés leur donne droit. "



**Hedley Marchand, Vachette**

Vachette a racheté de nombreuses usines en France, où la société est numéro un de la fabrication de serrures et cadenas. Mais aujourd'hui,

sa stratégie est de faire fabriquer les composants dans les pays "low-cost" et de faire réaliser le montage dans les pays comme la France, ce qui constitue une sérieuse menace pour l'emploi. La situation n'en est pas moins bonne pour nos salariés : les résultats de l'entreprise nous ont permis d'obtenir une participation équivalente à un mois et demi de salaire. Quant aux négociations salariales, elles ont débouché sur une augmentation de 2,5 %. L'efficacité de FO est reconnue par les salariés, comme le montre notre score aux élections : nous sommes passés de 0 % en 2007 à 30 % en 2011 ! "



**Hervé Carillo, Akers**

" Notre entreprise, qui fabrique des cylindres de laminoir, a été "au top" pendant près de 200 ans.

L'arrivée de patrons suédois a signé son arrêt de mort. FO s'est battu jusqu'au bout pour éviter ce drame, portant l'affaire au plus haut niveau. Mais rien n'y a fait. Notre organisation a cependant pu préserver les intérêts des salariés en négociant au mieux les conditions de départ, d'indemnisation et de reclassement pour l'ensemble du personnel. Nous n'avons rien lâché et avons obtenu le meilleur pour eux. Aujourd'hui encore, nous nous battons pour que soit augmenté la prime d'ancienneté, ce qui serait logique avec la réforme des retraites qui allonge la durée du travail. Dans ce dernier combat, nous ferons preuve de la plus grande fermeté. "



**Sylvia Borde, Sutorex-Renodex**

" Acteur de premier plan sur les produits de santé, nous fabriquons des aiguilles chirurgicales et nous sommes 150 salariés. La crise a

conduit à un gel des salaires dans l'entreprise, à des mesures de chômage partiel, à des licenciements et à la délocalisation d'une partie de la production en Asie. Après notre rachat par l'un de nos plus gros clients, nous remontons doucement la pente et avons eu, pour la première fois depuis 2003, une participation aux bénéfices cette année. Il faut pourtant se battre pour que les salariés voient leurs efforts récompensés, puisque la direction s'est donnée pour mot d'ordre "tout pour l'investissement, rien pour les salaires". Le

développement de FO au sein de notre entreprise se poursuit, année après année, et notre poids croissant nous permet de rester toujours fermes sur le pouvoir d'achat des salariés. "



**Xavier Maurin, IMS France**

" Notre entreprise comporte des établissements sur l'ensemble du territoire. Elle s'occupe de la distribution et la transformation

des aciers spéciaux. Y implanter et y développer FO a été difficile. La direction a contesté les désignations de nos délégués, a refusé notre participation à différentes réunions. Nous avons tenu bon et nous avons réussi à nous imposer grâce aux salariés, qui ont été 65 % à plébisciter FO aux élections. Une année plus tard, il a fallu aller à l'épreuve de force. Là aussi, nous avons tenu bon. Face à la restructuration en cours, notre organisation maintient sa vigilance. Les salariés nous font confiance pour cela. Ils ont été 70 % à voter FO en février dernier. "



**Salvatore Reale, Socamel**

" La crise n'a pas eu trop d'impact sur notre entreprise de fabrication de chariots de restauration, pro-





priété du groupe Guillin. Notre place dans le groupe demeure cependant marginale. Du coup, les négociations sont devenues plus difficiles, quelque soit le sujet. Notre organisation défend les salariés bec et ongles, ce qui n'est pas toujours apprécié. Mais nous ne lâchons rien. Et lorsqu'il le faut, nous allons à la grève pour refuser des augmentations de salaires inacceptables, par exemple le 0,5 % qui nous a été proposé cette année. Nous constatons également des accrochages notables dans les négociations sur les grilles salariales. Néanmoins, nous sommes responsables et préférons signer lorsque cela représente une avancée et un gain pour les salariés plutôt que de verser dans le jusqu'au-boutisme. "



**Laurent Ruiz,  
DSC UTC**

" Le groupe UTC est un conglomérat industriel américain qui emploie 10 000 salariés en France dans des

domaines allant des systèmes d'alarme à la sécurité incendie ou le matériel électrique. Avec les regroupements et les réorganisations de périmètre, la défense des intérêts des salariés est chez nous une tâche compliquée, mais nous progressons régulièrement dans les établissements où nous sommes présents. Notre poids nous permet d'obtenir des avancées et des avantages, notamment lors des négociations salariales. Récemment, nous avons dû aller jusqu'à la Cour de Cassation pour faire respecter la procédure de désignation des délégués syndicaux. Les relations avec la direction sont parfois difficiles, mais nous sommes toujours prêts à nous battre pour les salariés. "



**Christian Girault,  
Métaux  
du Val d'Oise**

" Après trois procédures de licenciements et seize années de combat judiciaire, je suis toujours debout ! Quand, avec FO,

on est déterminé et dans son bon droit, rien ne peut vous abattre. Pas même la loi sur la représentativité. Certes, les 10 % représentent un cap important à passer, mais lorsqu'on est présent et actif dans l'entreprise, cela n'a rien d'impossible. Tout est question de stratégie et d'implication syndicale. A cet égard, il ne faut jamais sous-estimer l'importance du protocole pré-électorale, qui fixe les modalités du scrutin. Mais si chacun reste vigilant et motivé, il faudra bien plus que cette loi scélérate pour faire trébucher notre organisation. "



**Eric Ponsardin,  
Crown Cork**

" Notre société est américaine et spécialisée dans l'emballage pour la grande consommation. Ses implantations françaises sont

nées de rachats et de fusions. Depuis 2009, le chiffre d'affaires est en baisse, ce qui a entraîné des plans de réduction des coûts impactant les matières premières, les prix, la sous-traitance, les charges externes, les frais de gestion... et a conduit à un repli de la force de travail, avec notamment le non remplacement des départs en retraite. Mais cela a fonctionné et permis 2,8 millions d'euros d'économie. Les salariés ont touché en contrepartie de leurs efforts une participation conséquente. Néanmoins l'investissement se concentre sur les pays émergents et les salariés se sentent parfois victimes de

la course aux bénéficiaires. Ils se sentent aussi dépossédés de leurs compétences par la mise en place de la polyvalence obligatoire. Autant dire que FO a fort à faire pour défendre leurs intérêts. "



**Jean-Claude  
Fuffa, ADF**

" Notre société de maintenance industrielle regroupe 2 200 salariés. FO y est largement majoritaire et comprend même une

entité en Midi-Pyrénées qui vote à 100 % FO ! L'entreprise a été rachetée par 350 de ses salariés avec l'aide d'un gros actionnaire. Dans deux ans, elle appartiendra pleinement aux salariés. Nous n'en négocions pas moins sur les salaires et les heures supplémentaires. Nous avons ainsi obtenu 3,5 % d'augmentation, un accord sur l'égalité professionnelle, un accord sur l'intéressement et un accord sur les seniors. Grâce à l'aide de la Fédération en termes d'information et de formation, nous sommes un syndicat réactif et efficace qui défend bien les salariés. "



**Laurent Daval,  
Lufkin**

" Depuis notre rachat par Enfield, nous représentons 250 salariés dans un groupe de 2 000 personnes. Fabricant d'appareils à transmission par engrenage pour des entreprises comme Alstom, Siemens ou General Electrics, nous n'avons été que peu touchés par la crise. FO s'est implantée en 2000 dans l'entreprise. Après s'être bien développé sur le premier collègue et avoir remporté 90 % des voix au CE, nous partons à présent à la conquête des deuxième et troisième collèges. Les fruits de notre action sont là : accords sur la prévoyance, sur la mutuelle, sur la prime de déplacement, sur l'intéressement... Lors des dernières négociations salariales, nous avons pu obtenir 2,7 % d'augmentation. Et nous comptons bien continuer à faire entendre la voix de FO. "

## Chapeau l'organisation !

L'équipe de l'USM du Rhône s'était mise en quatre pour accueillir cette première conférence nationale de la branche mécanique, métallique, optique et secteurs associés. Les participants ont loué la qualité de l'organisation et le sens de l'accueil des métallos lyonnais. Encore bravo l'organisation !

## FO défend le ferroviaire

*Le secrétaire fédéral Eric Keller et le délégué syndical central FO d'Alstom Transport Philippe Pillot ont été auditionnés le 12 avril à l'Assemblée Nationale par la commission d'enquête parlementaire sur la situation de l'industrie ferroviaire en France, quelques jours après la semaine de l'industrie, à laquelle notre organisation a participé.*



*Eric Keller, Philippe Pillot et les délégués syndicaux FO d'Alstom.*

**P**articiper aux travaux de la commission d'enquête parlementaire était l'occasion pour la Fédération de la métallurgie de faire entendre sa voix, de rappeler ses positions et de formuler des propositions pour le ferroviaire et, plus largement, pour l'ensemble de l'industrie française. Et concernant le rail, il y a bel et bien urgence : en 10 ans, la filière ferroviaire avait perdu 17 % de sa valeur de production en faveur des produits et services français et vu ses exports chuter de 16 %. Globalement, les produits fabriqués dans la filière ferroviaire contiennent plus de pièces de fabrication étrangère qu'auparavant. Le fait de travailler avec des fournisseurs français ne suffit pas aujourd'hui pour s'assurer d'intégrer des composants fabriqués sur le territoire. Dénonçant les difficultés existantes pour exporter dans des pays comme la Chine, les Etats-Unis ou encore l'Allemagne, qui flirtent avec le protectionnisme, notre organisation s'est attachée à montrer que, combinées au manque de patriotisme des acteurs nationaux, ces conditions instaurent un sérieux handicap pour le ferroviaire français, d'autant que le marché national ne suffit plus pour assurer une activité suffisante et régulière. Pour la Fédération FO de la Métallurgie, des décisions internationales doivent réglementer les marchés pour com-

battre une concurrence déloyale, et la filière ferroviaire est concernée par ce manque de règles internationales.

### Investissements

La situation est d'autant plus difficile que la structure du secteur, qui fait travailler de nombreux métallos, s'est modifiée : le ralentissement des commandes en Europe et l'accélération de celles des pays émergents entraînent un glissement progressif des localisations de la production vers les pays consommateurs, et la pression des prix accentue ce mouvement ; les commandes ont des volumes plus petits et les entreprises perdent en visibilité sur leurs charges, embauchant moins et recourant à la sous-traitance ou à l'intérim ; la concurrence se développe ; les clients tendent à privilégier le "moins-disant" plutôt que le "mieux-disant", posant au passage le problème de la sécurité ; enfin l'industrie ferroviaire tente d'appliquer les recettes du modèle de l'automobile alors qu'elles ne sont pas du tout adaptées à sa situation. Il faut également tenir compte du fort impact de la crise sur ce secteur, largement dépendant des budgets publics. " La question essentielle est donc de savoir si les institutions européennes et les Etats membres, ainsi que les entreprises, travailleront et inves-

tiront d'avantage pour sauver et créer de l'emploi ", s'est demandé Eric Keller. Pour la Fédération FO de la Métallurgie, contrairement à d'autres Etats qui protègent leurs industries, la France et l'Europe semblent bien frileuses sur ce sujet.

Face aux attributions de marchés publics qui voient souvent des groupes étrangers préférés à des groupes français au seul motif du prix, Eric Keller a tenu à rappeler devant les députés quelques éléments trop rarement évoqués dans le débat. " Le coût de la production industrielle dans notre pays n'est ni étonnant ni scandaleux : il est la répercussion de notre protection sociale. En effet, les charges sociales qui soi-disant pèsent sur la production des sites français servent à financer les garanties collectives des citoyens. Par conséquent, environ 50 % du PIB est mutualisé. Le "surcoût" dont peuvent se plaindre certains dirigeants d'entreprises ne représentent donc pas une véritable perte d'argent mais une participation à la bonne marche de la vie en collectivité. Dans cette optique, n'oublions pas que tout produit fabriqué sur le "site France", même si le coût peut paraître plus cher qu'ailleurs, il se révèle encore rentable si l'on prend en compte le financement de la protection sociale que sa production induit. Ce n'est aucunement le cas avec les produits importés et vendus sur le marché français", a expliqué le secrétaire fédéral.

Réunis en coordination à Ornans, dans le Doubs, autour d'Eric Keller du 17 au 19 mai, les délégués syndicaux FO d'Alstom ont par ailleurs décidé, après étude de la situation économique et sociale du groupe, de répondre à l'appel de la FEM pour la journée européenne d'action du 30 mai. Celle-ci se traduira par un arrêt de travail d'au moins deux heures sur la base des revendications établies lors de la réunion de la Fédération Européenne de la Métallurgie (FEM) le 18 avril, à laquelle FO participait, afin de se battre contre les restructurations et les suppressions d'emploi en cours chez Alstom.



## Et si l'on s'accordait sur le dialogue social ?

Plus de 160000 entreprises nous font confiance pour animer et développer leur dialogue social. Notre culture est paritaire et innovante. Elle nous permet de comprendre et de répondre aux attentes de chacun.

Pour nous contacter : [partenairesociaux@novalistaitbout.com](mailto:partenairesociaux@novalistaitbout.com)  
[novalistaitbout.com](http://novalistaitbout.com)



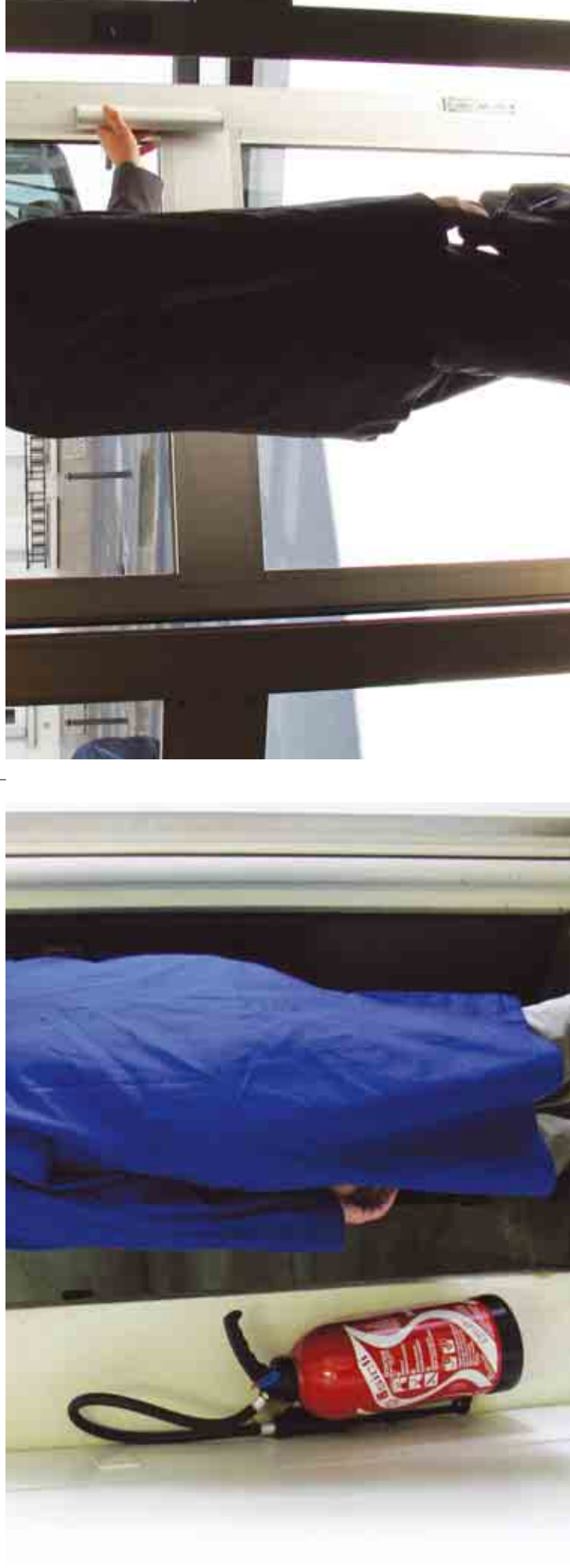
**FO**  
*Métaux*



**Licenciés...**

**Qui sera le mieux défendu ?**





**Les deux !  
Pour FO, les cadres sont  
des salariés comme les autres.**

**REJOIGNEZ FO !**

*Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux.*

## Liebherr : FO veut renforcer sa représentativité



*L'ouverture d'une nouvelle filiale a créé près de 100 emplois.*

**N**otre organisation va-t-elle retrouver la majorité absolue au CE de Colmar chez Liebherr France ? C'est tout l'enjeu des élections partielles qui se déroulent le 7 juin chez ce fabricant de pelles hydrauliques. Petit retour en arrière. En janvier, la direction du groupe suisse décide de séparer l'activité "mining" - la production de pelles d'une capacité supérieure à 100 tonnes pour le secteur minier- de l'activité principale, centrée autour des pelles de 20 à 80 tonnes pour les travaux publics.

Près de 80 millions d'euros sont investis dans le lancement d'un deuxième site à Colmar pour accueillir la nouvelle filiale, baptisée LEC (Liebherr Equipements Colmar), dédiée au "mining". Depuis le 1er juin, le site accueille 300 salariés. L'opération a d'ailleurs généré près d'une centaine d'embauches. Si l'ouverture de LEC constitue une bonne nouvelle pour les salariés et l'entreprise, elle a néanmoins un impact sur la vie syndicale. En effet, les salariés qui travaillent à présent sur le nouveau site ont vu leur contrat de travail transférés à la nouvelle entité. Et parmi eux, des salariés élus au CE de Colmar, qui ont de ce fait perdu leur mandat. Dans le troisième collège, ce sont donc les sièges du titulaire et du suppléant qui se sont retrouvés vacants. D'où

la tenue d'élections partielles ce 7 juin chez les cadres pour compléter le CE.

### *Toucher les cadres*

" Notre organisation est majoritaire chez Liebherr depuis 27 ans et nous disposons déjà de quatre sièges sur huit au CE, confie Christophe Seiler, délégué syndical FO en charge des cadres et représentant FO au CE. Notre objectif est donc de remporter le siège à pourvoir afin de disposer de la majorité absolue au CE, et nous avons bon espoir d'y parvenir. " L'occasion également pour notre organisation de se renforcer chez les cadres,

qui sont 210 sur les 1 200 salariés Colmariens de Liebherr-France (LFR), et dont la population en constante hausse représente un enjeu important pour FO. D'ici la fin de l'année, il faudra se mobiliser à nouveau sur le terrain électoral. En effet, la création de la filiale LEC va logiquement conduire à l'instauration d'un CE qui lui soit propre, et pour lequel les salariés seront appelés à voter dans quelques mois. Pour notre organisation, l'événement constituera donc une nouvelle opportunité de renforcer sa représentativité chez Liebherr.

Mais le dossier électoral n'est pas le seul à mobiliser l'équipe syndicale FO chez Liebherr. Si la situation de l'entreprise est plutôt bonne, avec des commandes en hausse et des recrutements en conséquence, notre organisation continue de se battre au quotidien pour les salariés. " Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, explique Eric Furlan, délégué syndical FO. Nous avons ainsi refusé de signer l'accord sur le stress au travail, qui n'apportait rien aux salariés. Nous menons également un important travail sur l'égalité homme/femme. FO s'est d'ailleurs abstenu sur le rapport sur la parité présenté au CE car les avancées sur la question des salaires étaient encore trop faibles, et que notre organisation est sur le point de formuler des propositions sur cette question. "



*Malgré la bonne santé économique de l'entreprise, FO reste vigilant.*

## Métaux de Reims : une structure revitalisée



Frédéric Souillot et l'équipe des Métaux de Reims.

Le 5 mai, les syndicats et sections syndicales des Métaux de Reims se sont réunis autour de leur secrétaire général Jean-Claude Delattre, sous la présidence du secrétaire fédéral Frédéric Souillot et en présence du secrétaire général de l'UD de la Marne Alain Kimmel.

Pour les métallos rémois, cette assemblée générale sonnait le renouveau de leur activité. En effet, pour les syndicalistes, le travail ne manque pas autour de Reims. Certes, l'heure semble à la reprise économique, mais la métropole et ses alentours, en particulier les petites entreprises, ont été très touchées par la crise. La situation sur le front de l'emploi se caractérise donc, comme souvent lors des phases de transition éco-

nomique, par un recours accru à l'intérim et aux heures supplémentaires. Quelques sites font encore face à des mesures de chômage partiel. Si notre organisation considère que la priorité doit être donnée aux embauches et aux augmentations salariales, elle pointe également la nécessité de profiter de la dynamique créée par l'ouverture du TGV Est Européen pour booster l'économie régionale.

Pour faire entendre plus fortement la voix de FO, les militants ont donc élu un nouveau bureau combatif, qui fait une large place aux femmes et aux jeunes. S'appuyant sur un mode de fonctionnement renouvelé et plus volontaire, les métallos de Reims, largement représentatifs sur leurs implantations res-

pectives, se sont fixés pour objectifs de développer la présence de notre organisation dans de nouvelles entreprises, mais aussi de préparer par une campagne de terrain déterminée en vue des élections à venir dans les TPE, enjeu majeur dans le dossier de la représentativité. Le secrétaire de l'UD 51 Alain Kimmel a exhorté les participants à garder un œil sur la formation professionnelle et son financement, afin de préserver le paritarisme en la matière. Le secrétaire fédéral Frédéric Souillot a pour sa part rappelé l'importance de la formation syndicale. Profitant de ce déplacement en terre champenoise, il a rencontré la veille le secrétaire de l'USM de Châlons afin de préparer la mise en place d'un groupe de travail destiné à standardiser les tableaux de bord récapitulatifs des accords d'entreprise par territoire, que toutes les USM sont encouragées à utiliser et à remplir.

### Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Jean-Claude Delattre (secrétaire général), de Pascal Salciarini (secrétaire adjoint), de Christophe Levêque (secrétaire adjoint), de Victor Rodrigues-Damas (trésorier), de Martine Eloy (trésorière adjointe), de Jérôme Godard (archiviste), ainsi que de Claudine Peixoto, Michel Huet, Christian Noël et Danièle Sorbinet (membres).

## Labinal : priorité à l'emploi

Les métallos de Labinal Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne) se sont réunis à Magnanac le 29 mars à l'occasion de leur assemblée générale autour de leur déléguée syndicale Helda Cabanas, et en présence du délégué syndical central Alain Gruarin et du secrétaire général des Métaux de Toulouse Eric Ziegler.

La réunion a permis aux participants de faire le point sur la situation de leur entreprise et d'échanger sur l'actualité économique et industrielle de leur bas-

sin d'activité. Bonne nouvelle : la sortie de crise économique semble proche. Tous les adhérents se sont réjouis de voir les commandes repartir à la hausse et les comptes sortir du rouge. Mais pour Labinal, comme pour de nombreuses entreprises qui connaissent la même situation, cela se traduit surtout par un recours nettement plus fort à l'intérim. " Il faut dès à présent réaliser des embauches pour faire face à la reprise de l'activité, a insisté Helda Cabanas. C'est pour notre organisation une revendication majeure et

malgré l'amélioration de la situation, nous resterons vigilants. " Autre point qui retient toute l'attention de FO : les salaires. Cette année, les métallos de Labinal n'ont eu d'autre choix que de refuser la signature des NAO...

Eric Ziegler a, pour sa part, fait un tour d'horizon de l'activité de FO dans le département et a informé les participants que la commission paritaire de validation des accords collectifs avait été désignée et mise en place dans la région Midi-Pyrénées.

# Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

## “FO Métaux LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération:

Tél. 01 53 94 54 27  
Fax 01 45 83 78 87

## Ille-et-Vilaine et Morbihan : une USM s'éveille



*De gauche à droite : le secrétaire de l'UD 56 Pierrick Simon, le secrétaire fédéral Eric Keller et le secrétaire de l'UD 35 Joël Josselin avec les membres de la nouvelle USM.*

Les métallos de l'USM d'Ille-et-Vilaine (35) se sont réunis pour leur assemblée générale le 24 mars à Ploërmel autour de leur secrétaire général Pierre Contesse et en présence du secrétaire général de l'UD 35 Joël Josselin, du secrétaire général de l'UD 56 Pierrick Simon, ainsi que du secrétaire fédéral Eric Keller, qui les a d'ailleurs remerciés pour leur venue et leur aide dans la création de la nouvelle USM. Une fois n'est pas coutume, leurs homologues du Morbihan voisin (56) étaient également présents. En effet, les deux départements se sont retrouvés autour d'une nécessité : unir leurs forces et leur destin pour mieux défendre les salariés en donnant naissance à l'USM d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

" Les deux départements sont couverts par la même convention collective, explique Eric Keller, mais FO ne dispose pas des mêmes forces dans chacun de ces deux territoires. Notre organisation compte peu d'implantations syndicales dans le Morbihan, qui compte très peu d'établissements de plus de 50 salariés, détaille le secrétaire fédéral. En revanche, nous sommes très présents en Ille-et-Vilaine, où nous disposons d'une USM forte. Jusqu'à présent, les représentants de l'USM 35

étaient donc seuls à la table des négociations territoriales pour des discussions dont les résultats s'appliquaient aux deux départements. Nous avons voulu changer cela. "

L'assemblée générale n'a donc pas seulement été l'occasion d'adopter les nouveaux statuts type des USM, mais aussi d'entériner leur extension au Morbihan. Les militants ont d'ailleurs élu un nouveau bureau à l'image de leur USM nouvelle version, qui comprend des élus des deux départements. " Pour autant, cette nouvelle force n'éclipse pas le développement syndical en tant qu'objectif prioritaire des métallos morbihannais ", précise Eric Keller. Et la coopération se poursuivra avec la réunion de coordination régionale des USM pour la Bretagne, qui rassemblera le 29 juin les équipes syndicales des USM d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, des Côtes d'Armor et du Finistère.

### Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de : Pierre Contesse (secrétaire général), Nicolas Robic (secrétaire adjoint), Jean-Noël Le Baro (trésorier), Christophe Nael (trésorier adjoint) et Nadine Cormier (archiviste).



## USM de l'Allier : renforcer FO



*Frédéric Homez et le secrétaire fédéral Philippe Fraysse entourés des militants de l'Allier.*

Les métallos de l'Allier se sont réunis le 19 mai à Montluçon pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire général Michel Lagrange, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Philippe Fraysse et du DSC de PSA et membre du bureau fédéral Christian Lafaye.

Les échanges ont permis de dresser un portrait contrasté du département dans les domaines industriels et économiques. Dans ce territoire où l'industrie est la principale source d'emplois, les petites entreprises ont payé un lourd tribut à la crise

et nombre d'entre elles sont aujourd'hui touchées par des plans de sauvegarde de l'emploi. Les entreprises plus importantes, comme Peugeot à Sept-Fons ou Sagem à Montluçon, affichent quant à elles une bonne santé même si, pour Sagem, des inquiétudes demeurent. En effet, depuis plusieurs mois, des rumeurs persistantes font état de projets d'échanges d'actifs dans la défense entre Thalès et Safran, dont Sagem ferait les frais puisqu'ils se traduiraient par une séparation des activités optroniques des activités inertielles de la société, compromettant ainsi sa viabilité. Face à cette perspective, la

Fédération a pu assurer les salariés de Sagem de son soutien et restera vigilante, en coordination avec les équipes syndicales de Thalès et Safran, pour préserver leurs intérêts et garantir la pérennité de l'entreprise.

La voix de FO devrait d'ailleurs particulièrement bien porter dans le département, puisque notre organisation est la première dans le secteur de la métallurgie dans l'Allier, 48,65 % des salariés ayant voté en sa faveur. Mais un dossier majeur attend les métallos dans le domaine de la représentativité : celui des élections dans les Très Petites Entreprises (TPE), dans la perspective desquelles l'ensemble des équipes syndicales va se mettre en ordre de bataille pour renforcer la présence et le poids de FO dans les TPE.

### Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Michel Lagrange (secrétaire général), Jean Rodriguez (secrétaire adjoint), Jean-Claude Mayol (trésorier), Daniel Bernard (trésorier adjoint) et Guadeloupe Soria (archiviste)

## Nouvel accord sur l'égalité professionnelle

La Fédération FO de la métallurgie continue de faire avancer la cause de l'égalité homme/femme. En effet, elle a signé le 8 mars un accord relatif à la définition et à la programmation des mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Il s'inscrit dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises de commerce, de location et de réparation ; de tracteurs, machines et matériels agricoles ; de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention ; de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts.

" Nous avons privilégié une approche et une compréhension globale de la question au-delà de la rémunération, explique la secrétaire fédérale Nathalie Capart, qui représentait notre organisation lors des négociations, afin que tous

les salariés de l'entreprise, à compétences égales, soient en mesure d'avoir les mêmes chances en termes de parcours professionnels et les mêmes possibilités d'évolution de carrière, y compris en ce qui concerne l'accès aux postes à responsabilités. " Afin d'améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, il est demandé aux entreprises d'assouplir l'organisation de son temps de travail, notamment en facilitant le travail à temps partiel choisi. Elles doivent également veiller à ce que ces salariés soient traités comme les autres en matière d'accès à la formation, de révision des salaires et de promotion. Par ailleurs, l'accord prévoit qu'en ce qui concerne l'acquisition des droits individuels à la formation, la durée des congés de maternité, d'adoption, présence parentale ou congé parental d'éducation sera prise en compte. De même, afin de faciliter la reprise du tra-

vail après ce type de congé, les entreprises proposeront si nécessaire une réactualisation des connaissances par une période de formation adaptée.

Rappelant que l'embauche, la rémunération à l'embauche et le positionnement dans la grille de classification des emplois doivent être fondés sur les compétences requises pour occuper l'emploi, indépendamment du sexe, les signataires de l'accord ont néanmoins constaté que beaucoup restait à faire pour promouvoir l'égalité dans la filière, à commencer par une meilleure valorisation de ses métiers auprès des femmes. Le suivi de la mise en œuvre et de l'application de cet accord sera réalisé une fois par an par la commission nationale paritaire pour l'emploi (CNPPE). " Notre organisation surveillera ce dossier de près ", assure Nathalie Capart.

## Le Cher créé son USM



Frédéric Homez et les militants du Cher, prêts à faire grandir FO.

**A**fin de mieux coordonner leurs activités, les métallos du Cher se sont réunis le 17 mai au CE de MBDA à Bourges autour du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez pour donner naissance à leur USM.

Faute d'un nombre d'implantations suffisant dans le département, notre organisation repoussait depuis plusieurs

années la création de cette structure départementale que les militants appelaient de leurs vœux, avec le soutien de Frédéric Homez. C'est à présent chose faite. Et la naissance de cette nouvelle USM revêt une importance d'autant plus grande que dans le contexte créé par la loi sur la représentativité, renforcer le maillage du territoire par FO est devenu primordial.

Désormais, fort de ce nouveau cadre

qui va leur permettre d'organiser davantage leurs actions et leurs réflexions, ils pourront aussi de faire entendre leur voix dans les négociations territoriales et de représenter les salariés dans les organismes paritaires. Les Berrichons vont donc pouvoir faire vivre avec plus d'efficacité la dynamique qui a conduit à la mise en place de leur USM, à savoir celle du développement syndical, cette fois dans la perspective des élections dans les TPE, enjeu majeur dans le dossier de la représentativité. A l'occasion de cette assemblée constitutive, les militants ont adopté les statuts type des USM, désigné les membres de leur commission administrative et élu la commission de contrôle et le bureau de l'USM.

### Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Francis Pallot (secrétaire général), Stéphane Carré (secrétaire adjoint), Alain Langlais (trésorier), Jean-François Onillon (trésorier adjoint) et Noël Adam (archiviste).

## USM de l'Indre : face aux difficultés, FO tient bon



Le bureau de l'USM 36.

Le 12 mai, Châteauroux accueillait les métallos de l'Indre, réunis pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Alain Beillonet, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez. L'occasion pour les militants de revenir sur l'action de leur USM au cours des deux dernières années et de se fixer des priorités pour celles à venir.

Depuis la relance de son activité en 2009, l'USM de l'Indre n'a pas ménagé ses efforts pour défendre les salariés et

l'industrie. " Cela n'était pas facile dans un environnement politique, économique et juridique défavorable ", précise le secrétaire de l'USM 36 Alain Beillonet. En effet, le département fait aujourd'hui face à une phase de désindustrialisation et de délocalisations. Avec les menaces pesant F2R et Eurocast, fort est le risque de perdre une bonne partie du secteur automobile sur le territoire, qui pâtit également de la baisse de l'activité de sous-traitance locale. Le développement du secteur aéro-

nautique, avec l'importante croissance de Sicma Aero Seat et la vente en cours d'Indraero Siren au groupe LISI, laisse cependant entrevoir des perspectives encourageantes pour la métallurgie. L'USM n'en continue pas moins de se battre âprement pour les salariés, notamment sur le dossier de la prime de départ en retraite, sur lequel les négociations se poursuivent et voient notre organisation tenir ses positions avec la plus grande fermeté.

### Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé d'Alain Beillonet (secrétaire général), Patrick Pasquet (secrétaire adjoint), Fabien Lecomte (trésorier), Laurent Chebroux (trésorier adjoint) et Mickael Sylvestre (membre).

## Eurocopter : syndicalisme sans frontières



*Raymond Perdigon, délégué syndical Eurocopter Marignane, Patrice Petetin, DSC Eurocopter, et le secrétaire fédéral Philippe Fraysse avec les représentants du syndicat allemand IG Metall.*

**D**éjà l'été, la Fédération FO de la métallurgie et le syndicat allemand IG Metall présenteront à la direction d'Eurocopter et aux salariés du Groupe un document exposant leurs préoccupations et leurs visions communes sur plusieurs dossiers au cœur de l'activité de l'hélicoptériste. Cette initiative inédite est le fruit d'un patient travail de dialogue et de rencontre entre les équipes syndicales françaises et allemandes menée par Patrice Petetin, DSC FO d'Eurocopter et par Jürgen Kerner, IG-Metall. Elle a mûri au fil des Comités Européens où les deux syndicats siègent côte à côte. L'annonce de SHAPE et du plan d'économie ECCOLEAN en 2009 a été un accélérateur de cette réflexion et de la prise de contact

pour la conclusion d'un texte commun.

" On se demande souvent si les Français et les Allemands sont traités de manière identique quand l'entreprise sollicite des efforts des salariés et on s'imagine toujours qu'on est plus mal loti que l'autre, explique Patrice Petetin. Du coup, chacun se bat dans son coin. Il fallait changer cela pour rendre à l'action syndicale toute son efficacité. " Dans un premier temps, les deux organisations syndicales ont commencé par examiner leurs accords respectifs, afin de voir comment elles fonctionnaient et ce qu'elles obtenaient. Les rencontres ont rapidement permis de constater que les mêmes inquiétudes étaient partagées des deux côtés du Rhin, notamment sur les externalisations,

la sous-traitance ou l'avenir des salariés et des sites. Sur la base de ces problématiques communes, FO Métaux et IG Metall ont donc commencé à travailler ensemble pour déterminer une nouvelle manière de défendre les intérêts des salariés des deux pays.

" On dit souvent "diviser pour mieux régner", analyse Patrice Petetin. Le risque de division existait de facto entre les salariés des deux pays. Par ce travail de recherche de consensus avec IG Metall, nous avons la possibilité, selon les dossiers, de présenter un front uni à la direction. Parler d'une même voix nous rend plus forts et rend notre travail de revendication et de proposition plus audible et plus efficace, d'autant que nous sommes les deux syndicats majoritaires dans l'entreprise. "

Petit à petit, la confiance se construit, les liens se renforcent. Le texte commun résultant de cette nouvelle entente franco-allemande est un premier pas qui permet aux deux syndicats d'expliquer leurs inquiétudes et de détailler les dossiers sur lesquels va s'exercer leur vigilance. Face à la mondialisation, c'est par le rapprochement des hommes et une mutuelle reconnaissance de leur travail que les mentalités évolueront. Notre organisation, en tissant de liens forts et en instaurant de nouveaux rapports, a trouvé le moyen de dépasser les frontières et de donner ainsi aux salariés les moyens d'être efficacement représentés et défendus.

### Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

A retourner à :

Fédération FO de la métallurgie  
9, rue Baudoin  
75013 Paris (Tél. 01 53 94 54 00)

Nom: .....Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....Tél. : .....  
Entreprise : .....

## Les résultats de FO lors des

*Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie  
Force Ouvrière continue de progresser dans les entreprises où ses militants*

### Comité d'entreprise

Dept	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	SUD	DIV
22	BAXI FRANCE/VILLENEUVE ST GERMAIN	158	143	16,8	30	11	73,2	12	0	0
26	BAXI / VILLERS COTTERETS	27	24	11	0	0	7	6	0	0
62	NAVIMO GROUP /MANDELIEU LA NAPOULE	59	43	43	0	0	0	0	0	0
13	PMA (PROTEC METAUX ARENC) / MARSEILLE	203	177	46	131	0	0	0	0	0
13	EIFFEL INDUS REGION PROVENCE / ROGNAC	330	253	75	87	0	0	91	0	0
13	EUROCOPTER / MARIGNANE	7876	6023	1985	561	1291	526	1660	0	0
17	EADS SOGERMA / ROCHEFORT	750	648	269	182	0	0	197	0	0
19	THALES COMMUNICATIONS/BRIVE	275	200	65	0	135	0	0	0	0
21	RENAULT RETAIL GROUP / DIJON	151	125	40	68	0	0	17	0	0
21	CITROEN DIJON	104	85	52	0	0	0	0	0	33
22	TR2S / DINAN	285	217	105	64	0	16	32	0	0
25	PSA / HERIMONCOURT	274	235	39	68	39	0	89	0	0
27	FEDERAL MOGUL/ GARENNES	205	167	59	85	15	8	0	0	0
31	TELESPAZIO FRANCE / TOULOUSE	127	79	36	0	16	1	26	0	0
31	SCOPELEC/ REVEL	515	216	53	115	0	48	0	0	0
31	RENAULT RETAIL GROUP / MURET	94	86	28,6	25	0	0	32,4	0	0
31	EADS FRANCE ETABLISSEMENT DE TOULOUSE	427	302	89	11	88	23	91	0	0
33	SCA PEUGEOT SIASO / BORDEAUX	256	183	152	0	0	31	0	0	0
33	AMCOR CAPSULES ex RIO TINTO / ST SEURIN	198	168	21	29	118	0	0	0	0
36	HYDRO ALU./ CHATEAUROUX	202	176	85	0	91	0	0	0	0
37	TIAUTOMOTIVELTD ex BUNDY/NAZELLES NEGRON	370	290	85	63	0	121	21	0	0
38	COTHERM / VINAY	184	119	55	0	26	0	38	0	0
42	GARLOCK FRANCE / SAINT ETIENNE	162	137	24	22	60	0	31	0	0
42	GARLOCK FRANCE SAS / MONTBRISON	93	83	13	39	31	0	0	0	0
44	EIFFEL INDUSTRIE / ST BREVIN LES PINS	367	277	43	234	0	0	0	0	0
44	ALCAN AVIATUBE / CARQUEFOU	126	101	36	9	29	0	27	0	0
52	GHM SOCIETE NOUVELLE WASSY	160	127	46	57	24	0	0	0	0
54	IRH INGENIEUR CONSEIL / VANDOEUVRE	236	170	85	85	0	0	0	0	0
57	PCA / METZ	1966	1766	155	257	385	156	12	115	686
57	SLCA / FLORANGE	154	133	3	60	0	59	11	0	0
57	GGB FRANCE EURL / DIEUZE	89	73	73	0	0	0	0	0	0
57	FICOMIRRORS / DIEUZE	262	207	34	173	0	0	0	0	0
57	CONTINENTAL AUTOMOTIVE TRADING/HAMBACH	121	89	19	14	30	13	13	0	0
58	FAURECIA FSA SIEGES / CERCY LA TOUR	323	278	112	59	97	0	10	0	0
59	TIM SA / BERGUES	612	518	227	142	149	0	0	0	0

# élections professionnelles

de l'année dans ce numéro.  
réalisent un excellent travail de terrain.

## Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	SUD	DIV
158	142	11,2	38	10	66,8	16	0	0
27	23	13	0	0	5	5	0	0
59	41	41	0	0	0	0	0	0
203	173	40	133	0	0	0	0	0
331	249	76	86	0	0	87	0	0
7839	5812	2012	621	1120	474	1585	0	0
750	640	247	203	0	0	190	0	0
275	206	90	0	116	0	0	0	0
151	122	25	88	0	0	9	0	0
104	84	53	0	0	0	0	0	31
274	217	79	114	0	0	24	0	0
274	230	40	59	44	0	87	0	0
205	152	73	57	10	12	0	0	0
127	78	28	0	24	2	24	0	0
342	189	45	75	0	69	0	0	0
94	86	41	27	0	0	18	0	0
429	296	85	17	79	23	92	0	0
256	185	153	0	0	32	0	0	0
198	166	23	34	109	0	0	0	0
202	180	71	0	78	0	31	0	0
318	250	74	63	0	113	0	0	0
184	117	50	0	29	0	38	0	0
65	58	28	16	14	0	0	0	0
93	84	12	41	31	0	0	0	0
393	305	64	241	0	0	0	0	0
125	101	38	11	29	0	23	0	0
44	38	10	13	15	0	0	0	0
236	170	85	85	0	0	0	0	0
1966	1765	152	267	397	174	25	136	614
154	133	3	55	0	63	12	0	0
89	72	72	0	0	0	0	0	0
262	206	36	170	0	0	0	0	0
121	97	37	17	30	8	5	0	0
323	279	115	65	89	0	0	0	10
612	519	206	130	183	0	0	0	0

## La gestion des âges, une question européenne



*Le vieillissement de la population active, une thématique sur laquelle notre organisation entend faire avancer la réflexion.*

Quel rôle pour les partenaires sociaux dans la gestion de l'âge des salariés dans un contexte de reconversion industrielle ? Il ne s'agit pas seulement là d'une question rendue plus pertinente par les actuelles problématiques démographiques et industrielles, mais également d'un programme européen auquel participe la Fédération FO de la métallurgie, représentée par Marie-Josée Millan, secrétaire fédérale en charge de l'international. Agissant dans le cadre des missions

internationales de la Confédération FO, Marie-Josée a fait entendre la voix de notre organisation et a porté ses valeurs lors des deux premières réunions autour de ce projet, du 19 au 22 avril en Slovénie et du 17 au 20 mai en Slovaquie.

" Ce projet apporte un cadre de réflexion aux partenaires sociaux des pays sélectionnés afin qu'ils échangent et puissent envisager une intervention conjointe dans le processus de la gestion des âges, qui impacte notamment les compétences

et les qualifications requises à moyen et long terme des salariés ", explique Marie-Josée. Il doit aussi permettre de réfléchir aux méthodes, aux outils et à l'implication des partenaires sociaux et des acteurs publics sur cette thématique pour mieux préparer la nécessaire transmission des savoirs entre les générations.

L'ambition du programme est d'identifier les bonnes pratiques susceptibles d'être partagées, capitalisées et reproduites, d'identifier le plus nettement possible le rôle de chaque acteur amené à intervenir dans le domaine de la gestion des âges des salariés pour une meilleure coordination, et de préconiser des axes d'intervention. " Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'industrie, précise Marie-Josée Millan. Il serait inconcevable de ne pas apporter nos compétences et notre expertise sur ce sujet. Cette action s'inscrit par ailleurs dans la construction du modèle social européen, il est donc essentiel de faire entendre la voix de FO et d'y exposer les valeurs de notre organisation. " Les résultats de ces travaux devraient ensuite être diffusés par l'Union Européenne auprès de tous les acteurs de ce secteur.

## Renforcer la coordination internationale

Les secrétaires fédéraux en charge de l'international des différentes Fédérations FO se sont réunis le 3 mai autour de la secrétaire confédérale Andrée Thomas. Dans un contexte de mondialisation accélérée qui voit l'interdépendance des pays et des secteurs économiques se renforcer jour après jour, l'action syndicale prend une teinte de plus en plus internationale. " L'idée était de faire le point sur les activités respectives des Fédérations sur la scène internationale, en particulier européenne, confie Marie-Josée Millan, qui représentait la

métallurgie à cette réunion, mais aussi de définir les positions que nous défendrons tous dans les différentes instances internationales où FO est présent et de mieux coordonner notre action. " Et le travail ne manque pas à ce niveau. Les secrétaires fédéraux en charge de l'international vont notamment porter leur attention sur le mouvement de fusion annoncé des différentes Fédérations internationales industrielles, qui les concernera directement. " Les instances syndicales internationales se regroupent afin de se poser en interlocuteur de référence unique

et d'avoir ainsi davantage de poids dans les débats, rapporte Marie-Josée. Il nous faut donc surveiller et accompagner ce changement afin d'y imprimer en partie notre marque. " Mais pour notre organisation, ce renforcement de la présence syndicale sur la scène mondiale se justifie d'abord par le fait que les problématiques industrielles internationales concernent la plupart du temps le secteur de la métallurgie. Sur ce nouveau terrain d'expression, FO n'hésitera pas à faire entendre sa voix, celle du syndicalisme libre et indépendant.

## Le calcul des indemnités journalières (maladie et maternité):

*Les indemnités journalières sont versées à tout assuré qui se trouve dans l'incapacité physique de continuer ou de reprendre le travail, incapacité constatée par le médecin traitant, et sous réserve de remplir les conditions d'attribution de ces prestations en espèces. Les modalités de calcul des indemnités journalières sont régies par les dispositions du code de la sécurité sociale. Le même régime est appliqué pour les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ou de maternité. Ces seules indemnités sont visées dans cet article.*

### Qu'est ce que l'indemnité journalière ?

L'indemnité journalière correspond à une fraction du gain journalier de base qui est, lui, calculé à partir des salaires antérieurs à la date d'arrêt de travail, dans la limite du plafond de la sécurité sociale. Cette année, le plafond mensuel de la sécurité sociale est de 2946 euros. Elle est accordée à l'expiration d'un délai déterminé suivant le point de départ de l'incapacité de travail, et est due pour chaque jour, ouvrable ou non.

### Que comprend le gain journalier ?

On prend en compte les rémunérations versées au cours de la période précédant immédiatement l'arrêt de travail que l'on appelle aussi salaire de référence (R 323-4 CSS). La rémunération de référence est le salaire brut servant de base, lors de chaque paie, au calcul des cotisations maladie, maternité, invalidité et décès, toujours dans la limite du plafond de la sécurité sociale. Sont donc intégrés dans le calcul: le treizième mois, les primes et autres gratifications soumises à cotisations de sécurité sociale (même si elles ne sont pas mensuelles). Ne sont pas intégrées: les indemnités de licenciement car elles revêtent un caractère de dommages et intérêts.

### A quoi correspond la période de référence ?

La période de référence va varier en fonction de la périodicité de la paie. Pour les indemnités débutant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, le gain journalier servant de base au calcul de l'indemnité journalière est déterminé comme suit (R 323-4 CSS):

- 1/91,25 du montant des trois ou des six dernières paies antérieures à la date de l'interruption de travail suivant que le salaire ou le gain est réglé mensuellement ou deux fois par mois,
- 1/91,25 du montant des paies des trois mois antérieurs à la date d'interruption de travail lorsque le salaire ou le gain est réglé journalièrement,

- 1/84 du montant des six ou des douze dernières paies antérieures à la date de l'interruption de travail suivant que le salaire ou le gain est réglé toutes les deux semaines ou chaque semaine,

- 1/91,25 du montant du salaire ou du gain des trois mois antérieurs à la date de l'interruption de travail, lorsque ledit salaire ou gain n'est pas réglé au moins une fois par mois, mais l'est au moins une fois par trimestre,

- 1/365 du montant du salaire ou du gain des douze mois antérieurs à la date de l'interruption de travail, lorsque le travail n'est pas continu ou présente un caractère saisonnier.

### Quelle rémunération doit-on retenir en cas de période de référence irrégulière ?

Si l'assuré n'a pas travaillé régulièrement au cours de la période de référence, on prend en compte le salaire que l'assuré aurait touché s'il avait travaillé normalement. Cela peut arriver quand le salarié vient d'être immatriculé par exemple, ou que ce dernier était en maladie, maternité, chômage, etc. lors de la période de référence (R 323-8 CSS).

### Quel est le montant de l'indemnité journalière ?

L'indemnité journalière correspond à 50 % du gain journalier de base. Certaines majorations existent, notamment pour charge de famille. Ainsi, pour les assurés ayant au moins trois enfants à charge, l'indemnité journalière est portée au 2/3 du gain journalier de base à partir du 31<sup>e</sup> jour qui suit le point de départ de l'incapacité de travail et non la fin du délai de carence (L 323-4 et R 323-5 CSS).

### Quel est le montant minimum et maximum ?

Le montant minimum n'est pas fixé par le code de la sécurité sociale. On sait seulement qu'en cas d'arrêts de travail successifs, l'indemnité journalière versée à partir du deuxième arrêt ne peut être d'un montant inférieur à celui attri-

bué à l'occasion du premier arrêt de travail. On compare alors le montant théorique à la date de la rechute avec le montant versé au dernier jour de l'arrêt précédent et on verse le plus favorable à l'assuré.

Le montant maximum de l'indemnité journalière, lui, ne peut être supérieur à 1/730 du plafond annuel des gains soumis aux cotisations de sécurité sociale (= 48,43 euros par jour). Concernant la majoration pour charge de famille, quand celle-ci est versée, l'indemnité ne peut dépasser 1/545,5 du même plafond (= 64,57 euros). Ces deux plafonds concernent les indemnités commençant après le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

### Une revalorisation est-elle possible ?

Oui, lorsque l'interruption se prolonge au-delà du 3<sup>e</sup> mois, le taux de l'indemnité peut être révisé soit sur la base des coefficients fixés par arrêtés ministériels (revalorisation forfaitaire), soit en fonction de l'augmentation du SMIC (revalorisation individuelle), soit sur la base de la convention collective ou de l'accord de salaire applicable (revalorisation individuelle). La revalorisation peut être soit forfaitaire, soit individuelle mais les deux ne sont pas applicables: on applique la plus favorable.

Petit rappel: Il existe normalement un délai de carence de trois jours suivant le point de départ de l'incapacité de travail, trois jours durant lesquels l'assuré ne perçoit pas d'indemnités journalières (L 323-1 CSS). Nous avons cependant un accord spécifique dans la métallurgie prévoyant la suppression de ce délai de carence pour les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté (article 7 de l'accord sur la mensualisation du 10 juillet 1970). Il est accordé dans cet accord un complément de salaire qui amène la garantie de ressource du salarié absent à sa rémunération totale pendant 45 jours (voir plus en fonction de l'ancienneté) puis les 3/4 pendant les 30 jours suivants (possible augmentation aussi en fonction de l'ancienneté).

COLLECTIF  
COMPÉTITIF  
CO-RESPONSABLE  
COHÉRENT  
JUSQU'AU BOUT

# Le PERCO PAS PERSO



→ **Épargne salariale :**  
Et si la solution pour nos retraites  
commençait au sein de l'entreprise ?

Membre d'un groupe de protection sociale majeur, Inter Expansion s'engage en toute cohérence sur la voie du PERCO Responsable, plan d'épargne retraite 100 % Collectif, 100 % compétitif, 100 % ISR.

**Nos retraites peuvent se préparer efficacement et sereinement, dès aujourd'hui, grâce à l'Épargne salariale.**

EN SAVOIR PLUS

Luc D'ANSELME  
Tél. : 01 46 84 36 45  
luc.danselme@interexpansion.fr

PERCO  
RESPONSABLE  
100%ISR

Parce qu'on n'est pas responsable à moitié